

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 septembre 2021

CCPC/2021256-021

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (30) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET (pouvoir à M. GARCIA), P. CAMPS, J. COLL, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES (pouvoir à J-L. DEMELIN), A. LUNEAU, D. MARIN (pouvoir à P. BATAILLE), F. MARTIN (pouvoir à H. BAUDET), F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONS, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS (pouvoir à P. PETITQUEUX), G. VICENS.

Date de convocation : 7 septembre 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Gratuité de l'inscription dans le Réseau des médiathèques Pyrénées Catalanes.

Le lundi 13 septembre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la mise en place du réseau des médiathèques peut se faire avant l'ouverture des médiathèques communautaires.

Le Président rappelle que ce réseau implique la mise en place d'une carte commune et donc d'une tarification commune.

Le Président explique que les élus réunis le 10 mars dernier (dont ceux de la commission culture / patrimoine) se sont prononcé en faveur de la gratuité de l'inscription dans les médiathèques et bibliothèques du réseau.

Le Président explique que cette gratuité est un acte politique fort, qui montre la volonté de l'assemblée d'impulser une politique nouvelle en faveur des médiathèques et de la culture.

Le Président propose de valider la gratuité de l'inscription dans les médiathèques et bibliothèques du Réseau des médiathèques Pyrénées Catalanes.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE (8 CONTRES, 4 ABSTENTIONS) :

- **De valider la gratuité de l'inscription dans les médiathèques et bibliothèques du Réseau des médiathèques Pyrénées Catalanes.**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 septembre 2021

Pierre BATAILLE
Président

